

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016
PROCES VERBAL**

Date de convocation : Vendredi 14 octobre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de conseillers présents : 50 et 49 à partir de la délibération 34
Nombre de conseillers votants : 66

TITULAIRES PRÉSENTS :

Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ (jusqu'à la délibération 33) – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRE – Christian WUILQUE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HEBERT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOUA – Didier PIEDNOËL – Alain LOEB – Hervé PICARD – Nadine TERNISIEN – Maryannick DESHAYES – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Fatia DJEMEL – Nabil GHOUL – Maryline NIAUX – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

CONSEILLERE SUPPLÉANTE PRÉSENTE AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Monique KWASNY.

POUVOIRS :

Madame HOUADAH à Monsieur LE ROUX, Madame ROUZEE à Monsieur WUILQUE, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Madame LEMAN à Monsieur PRIOLLAUD, Monsieur LECUYER à Monsieur DUVERE, Madame TERLEZ à Monsieur BIDAULT (à partir de la délibération 34), Monsieur DAGOMET à Monsieur LEMARCHAND, Monsieur LETELLIER à Monsieur CARRE, Monsieur BRUN à Monsieur CHRISTOPHE, Monsieur DELAFOSSE à Monsieur DERREY, Monsieur ZOUTU à Madame NOS, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Monsieur N'DIAYE à Monsieur COQUELET, Monsieur LECERF à Madame BENAMARA, Monsieur JAMET à Madame DUVALLET, Madame DORDAIN à Madame NIAUX, Madame CHASSY à Monsieur JACQUET.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Stéphane SAUVAN – Hubert ZOUTU – Hervé LETELLIER – Sylviane LORET – Hafidah OUADAH – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Céline LEMAN – Alexis FRAISSE – Didier DAGOMET – Angélique CHASSY – Jean-Pierre TROCHET – Pascal LEMAIRE – Dominique DELAFOSSE – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Jacques LECERF – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Mickaël AMSALEM – Anne TERLEZ (à partir de la délibération 34).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe Le GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vinciane MASURE – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Fatia DJEMEL.

Monsieur LEROY ouvre le Conseil communautaire en expliquant que l'horaire « inhabituel de cette réunion tient au fait que l'Agglomération accueille les 2^e rencontres « Entreprendre avec l'Afrique ».

Monsieur LEROY informe l'assemblée que « suite à la remise du rapport d'enquête publique sur le Contournement Est de Rouen, j'ai rencontré Gaëtan LEVITRE. Nous avons décidé de demander audience au Ministre des transports afin de faire entendre clairement notre point de vue. Nous avons demandé audience à Paris afin de nous faire entendre en tant que délégation représentant le territoire. Le courrier demandant cette audience est parti. Nous attendons désormais la réponse du Ministre ».

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur LEROY ouvre l'ordre du jour.

16-282 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADMINISTRATION GENERALE – Installation du conseil communautaire – Modification

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de la représentativité de la commune de Surtauville par :

- Monsieur Hervé PICARD, conseiller communautaire titulaire,
- Madame Cindy MARIE, conseillère communautaire suppléante.

16-283 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions de bureau passées au titre du mois d'octobre 2016.

Le vote de cette délibération a permis à Monsieur COQUELET de s'exprimer en ces termes à propos de la garantie, par l'Agglomération, d'un emprunt PTP contracté par la SILOGE pour une opération de transfert de patrimoine de 62 logements, voie Frénégonde à Val de Reuil :

« Nous avons passé trois ½ journées sur ce dossier. Ce genre de procédure présente un véritable intérêt puisqu'il s'agit de la reprise de 62 logements, par la SILOGE, à la société EFFIDIS exerçant dans l'ouest parisien. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est important.

EFFIDIS a fait le choix d'optimiser, de rationaliser, la répartition de ses parcs de logements. C'est bon signe pour la gestion urbaine de proximité puisque la SILOGE mènera une sérieuse remise à niveau de ces 62 logements. C'est une excellente nouvelle » se félicite-t-il.

16-284 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois d'octobre 2016.

16-285 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Art & Com Pont de l'Arche – Subvention 2016 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'association Art & Com Pont de l'Arche et de verser une subvention d'un montant de 6 829 € T.T.C. à cette association.

16-286 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale du Becquet – Subvention 2016 – Signature d’une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l’unanimité de passer une convention cadre avec l’Union Commerciale du Becquet et de verser la subvention d’un montant de 9 859 € T.T.C. à cette association.

16-287 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale du Vaudreuil – Subvention complémentaire 2016 – Signature d’un avenant – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l’unanimité, le conseil communautaire :

- accepte de passer un avenant à la convention cadre n°2016-83 avec l’Union Commerciale du Vaudreuil,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l’avenant n°1, avec l’Union Commerciale du Vaudreuil, afin de prendre en compte l’augmentation de la subvention d’un montant de 663 € TTC.

Le montant de la subvention passe ainsi de 2 964 € à 3 627 € au titre de l’année 2016.

16-288 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société START PEOPLE pour ses agences sises sur le territoire de l’Agglomération

Sur rapport de Madame BLANDIN, Le conseil de communauté décide à l’unanimité de rembourser la somme de 6 979,55 € à la société *Start People* sise à St Julien les Metz.

16-289 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d’aide à l’amélioration de l’habitat privé «PIG» – Participations aux particuliers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l’unanimité d’attribuer la subvention suivante, au titre de l’amélioration de l’habitat privé :

Dossier de **madame LEROY Micheline**, 72 rue du Général de Gaulle au Vaudreuil : **2 700 €**.

Le Conseil communautaire dit également que la subvention accordée ci-avant, au propriétaire, ne pourra être versée que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l’accord des administrations instructrices des autorisations d’urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

16-290 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l’Habitat – Dispositif d’aide à l’accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l’unanimité d’attribuer dans le cadre du dispositif d’aide à l’accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur DEMARAIS Sara et David pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle BLIN Angélique et monsieur GOMIS Jean-Claude pour la construction de leur résidence principale à Amfreville Sur Iton,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur DA PIEDADO DE BRITO Gwënaëlle et Franck pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle JOANNIS Maud et monsieur SOW Mikaël pour la construction de leur résidence principale à Quatremare,

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle MARTIN Kimberley et monsieur ELOUART Jean-Paul pour la construction de leur résidence principale à Quatremare,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle TOMAS Cindy et monsieur DELACROIX Thomas pour la construction de leur résidence principale à Acquigny,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle AUTHOUART Delphine et monsieur LEBOURG Stéphane pour la construction de leur résidence principale à la Vacherie,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LAMBERT Céline et monsieur BACQUET Kevin pour la construction de leur résidence principale au Vaudreuil,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle ROUSSEAU Emilie et monsieur SIMON Guillaume pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur POTIN Christine et Alain pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle AUVRAY Jessica et monsieur FERRERE Julien pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle POSPISIL Marie et monsieur MIOQUE Vincent pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,

Le Conseil communautaire dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif ou, par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération à compter du 21 octobre 2016 ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés devront fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération ;
- que la dépense afférente sera imputée au budget communautaire sur le budget HABITAT à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

16-291 TER- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF – ADMINISTRATION GENERALE – Election d'un membre du bureau communautaire

Monsieur LEROY rappelle que suite à la démission de M. Samuel ONFRAY, Maire de Surtauville, des élections complémentaires se sont déroulées dans la commune et un nouveau maire a été élu.

Il s'agit de M. Hervé PICARD qui est également délégué communautaire de la commune au sein de l'Agglomération Seine-Eure.

Monsieur LEROY, après avoir donné lecture de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales et rappelé la délibération du conseil communautaire n°14-86 en date du 22 avril 2014 fixant à 33 le nombre de membres du bureau, invite le conseil communautaire à procéder à l'élection d'un membre du bureau en remplacement de M. Samuel ONFRAY démissionnaire.

ELECTION D'UN MEMBRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Monsieur PICARD : 66 voix

M. Hervé PICARD est élu membre du Bureau.

16-292 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Construction d'une patinoire sur la commune de Louviers – Concours de Maîtrise d'œuvre – Attribution – Autorisation

Monsieur LEROY ouvre le vote de cette délibération en rappelant « *que suite à l'avis favorable sur la prise de compétence « Patinoire » émis par 31 communes sur les 37 que compte notre EPCI, nous avons lancé un concours de maîtrise d'œuvre. Trois cabinets ont été retenus. Tous ont proposé un projet de grande qualité mais c'est finalement le cabinet CHABANNE qui a recueilli l'unanimité des suffrages au sein du jury* ».

Monsieur LEROY présente les plans et élévations de la future patinoire dont le principe architectural global est basé sur l'origami ; ce pliage esthétique élevé au rang d'art au Japon.

« *Cette patinoire présente un aspect esthétique dont je ne me lasse pas !* » avoue Monsieur LEROY avant de poursuivre :

« *La patinoire principale est située au Nord. Elle est naturellement éclairée par de grandes baies vitrées. Cette lumière généreuse, venant du Nord, empêchera de faire fondre la glace.*

Le projet que nous vous présentons ce soir entre parfaitement dans l'enveloppe des 10 M€ + 2M€ de maîtrise d'œuvre et de contrôle que nous nous sommes fixés.

La mise en service de cet équipement structurant devrait intervenir pour la fin du printemps ou le début de l'été 2019. D'ici-là, nous bénéficierons d'un an pour la mise au point détaillée du projet. Les travaux devraient débiter courant septembre/octobre 2017 et s'étaler sur 18 à 20 mois ».

Monsieur COQUELET « *se félicite que nous soyons parvenus, au sein du jury, à cette unanimité. C'est un très beau projet, pour le territoire dans son ensemble. Avec la piscine, nous allons avoir un pôle très structurant ; une véritable cohérence générale. C'est un projet de qualité. Pour autant, il ne faudrait pas oublier nos autres équipements structurants. Je pense, bien évidemment, à la halle Jesse OWENS et à la piscine de Val de Reuil...*

Sébastien LECORNU a récemment souhaité organiser un meeting d'athlétisme d'audience nationale, voire internationale, à Val de Reuil. Une telle manifestation serait bonne pour le rayonnement de l'Agglomération et de l'Eure.

Plus globalement, je souhaite que le fonctionnement de la Halle soit revu. Il y a un problème de compétence. Il faudra y réfléchir.

Nous discutons avec la CCEMS en vue d'une éventuelle fusion. La question du centre aquatique de

Gaillon va se poser. Il faudra nous réinterroger sur le fonctionnement de ces équipements. Il serait temps que nous arrêtions de saucissonner en dehors d'une perspective globale. Quoiqu'il en soit, ce projet de patinoire bénéficie de mon entier soutien ».

Monsieur LEROY prend note de ces remarques et informe l'assemblée que le groupe de travail « Piscine » sera réuni le 16 novembre prochain. Il confirme également que les discussions entamées avec la CCEMS ont bien pris en compte la problématique de la piscine de Gaillon. « C'est effectivement un sujet qu'il faudra étudier car les enjeux sont importants » confirme-t-il.

Monsieur LANIC prend la parole :

« Nous n'allons pas refaire le débat à propos de cette patinoire puisqu'à l'époque, notre groupe avait voté contre. Aujourd'hui, nous découvrons un beau projet... A 12 M€, nous ne pouvons nous attendre à moins.

Par respect envers nos conseillers municipaux, nous nous abstenons de voter cette délibération. De plus, nous souhaiterions connaître les 7 communes qui n'ont pas donné d'avis sur la prise de compétence » demande-t-il.

Concluant ce point, Monsieur LEROY rappelle en aparté la bonne santé du secteur des loisirs pour l'année 2016 :

- CASEO : + 11 % de fréquentation.
- BIOTROPICA : + 12,5 % de visiteurs.
- Base de loisirs : + 25 % d'entrées.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 55 voix POUR et 11 abstentions**, le conseil communautaire décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une patinoire intercommunale sur le territoire de la commune de Louviers, au groupement de maîtres d'œuvre CHABANNE & PARTENAIRES/ KEO INGENIERIE/ ARC EN TERRE/ ECHOLOGOS/ KEO FLUIDES, pour les montants figurant ci-dessous :

Prestation	Montant en € HT	Montant en € TTC
Tranche ferme : Missions de base et Haute Qualité Environnementale (HQE) / Développement durable/Coût exploitation maintenance	1 290 000 €	1 548 000 €
Tranche optionnelle : Etudes d'exécution partielle (EXE partielle se limitant au DQE tout corps d'état et synthèse pour les fluides) permettant la réalisation de l'ouvrage	40 000 €	48 000 €
Tranche optionnelle : Ordonnancement Pilotage et Coordination du chantier (OPC)	75 000€	90 000 €
Tranche optionnelle : Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)	Inclus dans le forfait de rémunération de la tranche ferme	
Tranche optionnelle : Marché innovant concernant le lot « glace »	Inclus dans le forfait de rémunération de la tranche ferme	
TOTAL	1 405 000 €	1 686 000 €

Le taux de rémunération total est de 14,05 %.

Le Conseil communautaire décide également, par 55 voix POUR et 11 abstentions, de verser, à chaque concurrent ayant remis un projet, une indemnité fixée à 28 500 € HT par le règlement de concours.

16-293 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Amortissement des charges à répartir – Régularisation sur le Budget principal

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, de régulariser le compte 4818 par l'émission d'un mandat d'un montant de 2 371 322,16 € au compte D6812 du chapitre 042 en section de fonctionnement et par l'émission d'un titre de recette au compte R4818 du chapitre 040 en section d'investissement et approuve la régularisation du compte 4818 sur l'exercice 2016.

S'exprimant sur le vote de cette délibération, Monsieur VASSARD a ironisé sur « *le très bon gestionnaire que nous avons à l'Agglomération. Oublier cette somme, c'est un peu fort...* » a-t-il constaté.

Monsieur DELAMARE a expliqué qu'il ne s'agit que d'une opération d'ordre, sans aucune conséquence financière pour l'Agglomération.

16-294 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Admission en non-valeur – Budget principal, Budgets annexes Assainissement collectif, SPANC, Activités économiques artisanales et commerciales

Sur rapport de Monsieur DELAMARE le conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 1 222,68 € sur le budget principal, 5 190 € pour le budget assainissement, 90 € pour le budget SPANC, et 6 243,82 € pour le budget activités économiques artisanales et commerciales.

16-295 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Autorisation de Programmes – Autorisation d'Engagements / Crédits de Paiement – Révision n° 2/2016 – Budget Principal

Sur rapport de Monsieur DELAMARE le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** :

- de procéder à l'adoption des révisions des autorisations d'engagements et de programmes sur le Budget principal,
- d'approuver les autorisations d'engagements et de programmes sur le Budget principal.

16-296 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°2-2016 – Budget Principal

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, **par 55 voix POUR et 11 abstentions**, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote de la décision modificative budgétaire n°2/2016 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre et opération budgétaire en section d'investissement,
- approuve la décision modificative budgétaire n° 2/2016 sur le budget principal de l'Agglomération Seine-Eure.

Monsieur DELAMARE propose un second correctif budgétaire pour le budget principal au titre de l'exercice comptable 2016 construit dans une logique de précompte administratif. L'équilibre de cette décision modificative est arrêté à (+) 775 mille euro en section de fonctionnement et (-) 1,56 million d'euro en section d'investissement.

L'économie générale du budget principal, adoptée au terme de la décision modificative n°1 ne s'en trouve pas modifiée, puisque le transfert en section d'investissement de l'autofinancement prévisionnel est confirmé, ainsi que l'absence de besoin d'emprunt en section d'investissement.

Ce correctif intègre également des modifications de crédits au titre des opérations de transferts entre sections pour tenir compte du chantier entrepris entre la direction des finances et le poste comptable au titre de la gestion patrimoniale.

Section de Fonctionnement

Les ressources courantes sont réajustées pour un montant total de (+) 455 mille euro, soit par rapport au budget précédent (+) 0,71 %.

Le poste fiscalité est réajusté pour un montant de (+) 264 mille euro correspondant à la constatation de rôles complémentaires perçus, soit (+) 400 mille euro, et un réajustement à la baisse du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour (-) 136 mille euro.

Le poste « dotation budgétaire » est confirmé dans sa prévision et se voit aux termes d'un examen ligne à ligne corrigé pour un montant de (+) 37 mille euro.

Les produits de gestion, regroupant les chapitres 70 – Produits de services, 75 produits du domaine et le chapitre 013 - atténuation de charge sont également confirmés à la hausse avec une inscription de (+) 107 mille euro.

En dépense de gestion, le chapitre 012- Frais de personnels et assimilés est revu à la baisse avec une proposition de (-) 292 mille euro, soit (-) 2,40%, ce qui ramènerait la progression de ce poste par rapport à l'exercice 2015 à (+) 2,42%.

Le poste « Fiscalité reversée » se voit quant à lui abondé de (+) 590 mille euro.

Cette proposition tient compte du réajustement sur le FPIC, partie versante, soit (-) 125 mille euro, la dotation de solidarité serait portée à 2,32 millions d'euro avec un surplus d'inscription de (+) 245 mille euro pour tenir compte du pacte financier en terme de compensation au titre des soldes (négatifs) de ce fonds pour les communes. Cette inscription intègre également le prélèvement de 460 mille euro sur les comptes de la collectivité au titre de la contribution au redressement des comptes publics, notifié par voie d'arrêté ministériel du 25 juillet 2016.

Secteur	Type_mvt	Vote	Article	Ligne de crédit	Exécutaire	DM encours	Projection
			7391178	CFE : REVERSEMENT BASE MINIMUM	50 000		50 000
			73916	-PRELEVEMENT AU TITRE DE LA CON		460 000	460 000
	DEPENSE	014	73921	ATTRIBUTION DE COMPENSATION TPU	16 900 000	10 000	16 910 000
			73922	-DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	2 075 000	245 000	2 320 000
			73925	FPIC : PRELEVEMENT	1 710 000	-124 565	1 585 435
			Total 014		20 735 000	590 435	21 325 435
			Total DEPENSE		20 735 000	590 435	21 325 435
			Total F		20 735 000	590 435	21 325 435

Les achats et prestations, comptabilisés au chapitre 011 - Charges à caractère général sont proposés à la hausse avec un crédit supplémentaire de (+) 284 mille euro environ, soit (+) 2%.

Il est souligné que cette inscription ne signifie pas nécessairement que ce chapitre connaîtra une forte croissance entre les exercices 2015 et 2016, mais que les crédits ont été consentis aux services gestionnaires pour traduire les engagements juridiques du moment, et qu'un soin tout particulier sera apporté dans le cadre des opérations de clôture de l'exercice comptable, au titre des rattachements de charges, c'est-à-dire sur la seule comptabilisation des factures non parvenues pointant des « services faits » sur l'exercice comptable, permettant ainsi d'avoir une image la plus fidèle de notre exécution budgétaire.

Les participations versées sont réajustées à la baisse avec une inscription révisée à hauteur de (-) 87 mille euro et le chapitre 67 est également réajusté avec une désinscription de (-) 253 mille euro. Ce correctif correspond essentiellement à la régularisation d'une écriture demandée initialement par le

poste comptable sur ce chapitre et qui, finalement, doit être passée en section d'investissement sur le chapitre 16, pour un montant d'environ 265 mille euro.

Au final, les dépenses de gestion présentent une inscription supplémentaire de (+) 241 mille euro, inscription inférieure au surplus de recette à comptabiliser, ce qui permet d'améliorer légèrement, (+) 214 mille euro, le transfert à la section d'investissement, c'est-à-dire l'épargne brute.

Tableau I SECTION DE FONCTIONNEMENT	(1)	(3)	(4)=(1+2+3)	DM (en cours)	Anticipé
	BP	DMs	Exécutoire	(a)	(4) +(a)
	a		n		a + n
Fiscalité	45 929 088	129 471	46 058 559	264 236	46 322 795
Dotations budgétaires [DGF, subventions reçues ...]	13 874 082	337 687	14 211 769	37 115	14 248 884
Produits de gestion	2 895 405	127 644	3 023 049	107 638	3 130 687
Produits exceptionnels	271 425	240 510	511 935	46 505	558 440
Reprise : Provision				-	-
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	62 970 000	835 312	63 805 312	455 494	64 260 806
Aliénation actif [775]					
RECETTES REELLES [HORS 775]	62 970 000	835 312	63 805 312	455 494	64 260 806
Frais de personnel	12 125 000	42 801	12 167 801	- 291 798	11 876 003
Fiscalité reversée [AC - DSC - FIPC]	20 660 000	75 000	20 735 000	590 435	21 325 435
Depenses de Gestion	18 653 367	832 986	19 486 353	- 57 525	19 428 828
011_Charges à caractère général	13 559 655	533 620	14 093 275	283 575	14 376 850
65_Participations versées	4 321 287	166 266	4 487 553	- 87 670	4 399 883
67_Charges exceptionnelles	772 425	133 100	905 525	- 253 430	652 095
DEPENSES DE GESTION	51 438 367	950 787	52 389 154	241 112	52 630 266
Solde d'exploitation	11 531 633	- 115 475	11 416 158	214 382	11 630 540
SOLDE D'EXPLOITATION / RECETTES (%)	18.31%		17.89%		18.10%
Charges financières	740 000		740 000	-	740 000
Dépenses Imprévues	-	-	-	-	-
Provisions / reserves	-	-	-	-	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	52 178 367	950 787	53 129 154	241 112	53 370 266
EPARGNE BRUTE	10 791 633	- 115 475	10 676 158	214 382	10 890 540
EPARGNE RETRAITEE type M12 -	10 791 633	- 115 475	10 676 158	214 382	10 890 540
EPARGNE / RECETTES	17%		16.73%		16.95%
Report de fonctionnement	-	-	-	-	-
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	10 791 633	- 115 475	10 676 158	214 382	10 890 540

Section d'investissement

Les règles en matière de gestion des crédits sur les structures pluriannuelles de gestion des dépenses d'équipement, Autorisations de Programmes/ Crédits de Paiement [AP-CP] ont été précisées aux directions opérationnelles.

La technique des AP / CP, en tant que double autorisation donnée par le conseil communautaire en matière budgétaire doit permettre de limiter le recours aux restes à réaliser et donc aux reports de crédits qui peuvent nuire à la lisibilité budgétaire en phase du compte administratif, et impliquer des financements externes prématurés. De ce fait les crédits de paiement non mandatés au 31/12/N ne seront pas considérés comme des restes à réaliser valant reports de crédits automatiques sur l'exercice N+1.

Les restes à réaliser de crédits de paiement sur les autorisations de programmes au 31 décembre seront donc proposés au vote de l'exercice suivant en phase de décision budgétaire modificative.

L'application stricto sensu de cette règle comptable conduit les services à réajuster les demandes d'autorisations de dépenses à la baisse pour un montant de (-) 2,26 millions d'euro, impliquant

également une désinscription du fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée [FCTVA] pour un montant de (-) 1,18 million d'euro.

Ce correctif sur les crédits de paiement implique un réajustement à la baisse concernant les subventions d'équipement pour un montant de (-) 384 mille euro.

Au titre des ressources définitives d'investissement, pour tenir compte des délais de mise en œuvre, le chapitre 024 comptabilisant les cessions d'éléments de patrimoine est réajusté à la baisse avec une estimation proposée à (-) 477 mille euro.

Avec une bonification du transfert de la section de fonctionnement de (+) 214 mille euro, une désinscription des ressources d'investissement de (-) 2,1 millions euro, et une réduction des autorisations de dépenses pour un montant de (-) 1,88 million d'euro, le non recours à l'emprunt sur l'exercice 2016 est confirmé.

Tableau II	(1)	(2)	(3)	(4) = (1 + 2 + 3)		Vote
	BP	Reports	DMs	Exécutoire	DM (en cours)	Anticipée
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Divers recettes d'investissement	-		114 124	114 124	-	114 124
Cessions actifs	990 000	-	33 000	1 023 000	- 477 000	546 000
Participations et créances	50 000	-	-	50 000	- 50 000	-
Ressources non affectées [FCTVA]	2 958 674	-	433 190	3 391 864	- 1 189 819	2 202 045
TOTAL RESSOURCES PROPRES	3 998 674	-	580 314	4 578 988	- 1 716 819	2 862 169
Remboursement du capital	758 575	-	76 225	834 800	265 300	1 100 100
Plafond OCLT 01/01/N	582 000	-	-	582 000	-	582 000
Epargne nette	10 033 058	-	191 700	9 841 358	50 918	9 790 440
Equilibre section (Hors cessions)	13 041 732	-	355 614	13 397 346	- 1 290 737	12 106 609
Equilibre section d'investissement	14 031 732	-	388 614	14 420 346	- 1 767 737	12 652 609
CAPACITE / DEPENSES EQUIPEMENT (%)	73%		9%	48%		48%
Equipement brut	19 047 425	6 293 053	4 504 591	29 845 070	- 2 226 576	27 618 494
autres immobilisations	67 000	-	47 853	114 853	74 000	188 853
Opérations comptes de Tiers						
Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPRES	19 114 425	6 293 053	4 552 444	29 959 922	- 2 152 576	27 807 346
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 873 000	6 293 053	4 628 669	30 794 722	- 1 887 276	28 907 446
BESOIN DE FINANCEMENT EXTERNE	- 5 082 693	- 6 293 053	- 4 163 830	- 15 539 577	384 839	15 154 738
Subventions affectées	5 062 693	3 984 043	93 374	9 140 110	- 384 839	8 755 271
Opérations comptes de Tiers						
Besoin financement externe	- 20 000	- 2 309 011	- 4 070 456	- 6 399 467	-	- 6 399 467
Emprunts réalisés	20 000	-	-	20 000	-	20 000
caution						
Plafond OCLT 31/12/N	582 000	-	-	582 000	-	582 000
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 081 367	3 984 043	673 688	13 739 097	- 2 101 658	11 637 439
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	- 10 791 633	- 2 309 011	- 3 954 981	- 17 055 625	- 214 382	17 270 007
FDR Reporté	-	-	6 379 467	6 379 467	-	6 379 467
Affectation			12 997 649	12 997 649		12 997 649
Résultat reporté N-1	-	-	- 6 618 182	- 6 618 182	-	- 6 618 182
Variation de la dette	- 738 575	-	76 225	- 814 800	-	- 814 800
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 10 791 633	- 2 309 011	2 424 486	- 10 676 158	- 214 382	10 890 540
Résultat comptable	-	- 2 309 011	2 309 011	-	-	-

16-297 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRE n°2/2016 – Budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Activités économiques, artisanales et commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, **par 65 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote des décisions budgétaires modificatives n°2 sur l'exercice 2016 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ou exploitation, ainsi que par chapitre et opération d'équipement en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés,
- approuve les décisions budgétaires modificatives n° 2 sur l'exercice 2016 pour les budgets Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Activités économiques, artisanales et commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH.

Monsieur DELAMARE indique que les budgets annexes ont fait l'objet comme le budget principal d'un réexamen ligne à ligne des prévisions de ressources et demandes d'autorisations de la dépense dans une logique de pré-configuration des comptes administratifs lors des commissions budgétaires qui se sont tenues au mois de septembre.

Sur les sections d'investissement, il a été tenu compte de la règle de non comptabilisation des restes à réaliser valant reports de crédits, sur les opérations d'équipement gérées selon la technique de la pluri annualité *Autorisations de Programmes - Crédits de Paiement*.

La direction des Finances communautaires et le poste comptable ont entrepris un travail d'ajustement de l'inventaire et de l'actif dans une démarche de qualité comptable.

A ce titre les décisions modificatives budgétaires n°2-2016 enregistrent de nombreux mouvements sur les opérations de transferts entre sections dans le cadre des opérations de régularisation de la gestion de l'actif.

Budget Eau potable :

Un correctif budgétaire est apporté sur les prévisions de ressources et de charges d'exploitation pour un montant de 65 mille euro.

En section d'investissement, l'estimation des crédits de paiement à mandater sur l'exercice comptable conduit à une désinscription des dépenses d'équipement de l'ordre de (-) 382 mille euro, permettant ainsi déduction faite des opérations liées au transfert de droit de déduction de la TVA, de désinscrire le besoin d'emprunt pour l'exercice 2016.

		BP 2016	Reports	DM	Executoire	projet DMx	Projection
<i>Milliers</i>							
Ressources courantes	A	1 304	-	255	1 558	95	1 653
Recettes Exploitations		1 250	-	200	1 450	75	1 525
Autres ressources		54	-	55	108	20	128
Charges Exploitation	B	397	-	51	448	95	543
Solde D'exploitation	C = A - B	906	-	204	1 110	-	1 110
Deette							
Interêts	d1	250	-	-	250	-	250
Capital	d2	206	-	-	206	-	206
Epargne Brute	E = D - d1	656	-	204	860	-	860
Autofinancement	F = E - d2	450	-	204	654	-	654
Dépenses à financer	G	2 330	486	300	2 516	382	2 134
Autofinancement	H	450	-	204	654	-	654
Ressources Investissement	I	660	227	100	787	117	670
Subventions Equipement	J	-	168	16	184	-	184
FDR	K	-	-	625	625	-	625
Emprunt	L = G - H - I - J - K	1 220	-	954	266	265	1
Emprunt bancaire	I1						-
Emprunt Agence de l'Eau	I2						-
Solde		-	- 91	91	-	-	-

Budget Assainissement collectif :

Les charges de fonctionnement sont légèrement revues à la baisse notamment pour tenir compte des frais financiers qui restent orientés la baisse. Le transfert à la section d'investissement, c'est-à-dire l'épargne brute, s'en trouve légèrement amélioré avec une bonification de (+) 25 mille euro.

En section d'investissement, les estimations de la Direction du cycle de l'eau conduisent à proposer un réajustement des crédits de paiement de l'ordre de (-) 1,3 millions d'euro.

Les estimations de perception des ressources d'équipement versées par l'Agence de l'Eau sont réajustées pour un montant de (+) 122 mille euro, et (+) 53 mille euro en avance remboursable (Chapitre 16).

Le besoin en financement externe, arrêté à 1,69 million d'euro au stade de la première décision modificative, s'en trouve modifié avec une inscription de (-) 1,17 million d'euro.

A l'issue de ce correctif budgétaire, l'emprunt bancaire reste inscrit pour un montant de 520 mille euro.

			BP 2016	Reports	DM	Executoire	DM en cours	Projection
<i>Milliers</i>								
Ressources courantes	A		2 524 000	-	475 000	2 999 000	-	2 999 000
Recettes Exploitations			2 254 000	-	165 000	2 419 000	-	2 419 000
Autres ressources			270 000	-	310 000	580 000	-	580 000
B								
Charges Exploitation	B		870 000	-	369 000	1 239 000	5 000	1 244 000
Solde D'exploitation	C = A - B		1 654 000	-	106 000	1 760 000	5 000	1 755 000
Dette								
Dette	D		1 443 600	-	-	1 443 600	30 000	1 413 600
Interêts	d1		630 000	-	-	630 000	30 000	600 000
Capital	d2		813 600	-	-	813 600	-	813 600
Épargne Brute	E = D - d1		1 024 000	-	106 000	1 130 000	25 000	1 155 000
Autofinancement	F = E - d2		210 400	-	106 000	316 400	51 575	367 975
Dépenses à financer	G		8 340 000	1 009 065	960 000	8 389 065	1 310 000	7 079 065
Autofinancement	H		210 400	-	106 000	316 400	51 575	367 975
Ressources Investissement	I		3 660 000	1 263 243	210 000	4 713 243	360 000	4 353 243
Subventions Equipement	J		1 601 000	1 750 548	240 000	3 111 548	122 000	3 233 548
FDR	K		-	-	3 122 727	3 122 727	-	3 122 727
Emprunt	L = G - H - I - J - K		2 868 600	1 133 178	631 176	3 370 602	1 123 575	2 247 027
Emprunt bancaire	I1		2 168 600	-	471 176	1 697 424	1 177 075	520 349
Emprunt Agence de l'Eau	I2		700 000	1 133 178	160 000	1 673 178	53 500	1 726 678
Solde			-	3 137 903	-3 137 903	-	-	-

Budget Transports :

En section d'exploitation un correctif budgétaire est apporté sur les prévisions de ressources et de charges pour un montant de (+) 180 mille euro. Cette décision modificative budgétaire est donc neutre sur le transfert en section d'investissement.

En section d'investissement, pour tenir compte de l'avancée des dossiers d'équipement sur cette compétence, une désinscription de l'ordre de (-) 1,13 million d'euro est proposée.

Néanmoins les conditions du financement de ces dépenses d'équipement étant réunies sur l'exercice 2016, on aboutit à une situation atypique de « sur financement » de la section d'investissement.

Pour mémoire le résultat du compte administratif 2015 avait été arrêté à la (+) 1,64 million d'euro, excédent provenant de ressources dynamiques d'exploitation (VT), et du versement d'une subvention d'équipement du budget principal.

Les dépenses d'équipement désinscrites sur l'exercice 2016 seront portées au budget primitif 2017 aboutissant à un besoin d'emprunt de 1,42 million d'euro.

Le résultat ne pouvant pas être repris par anticipation avant la clôture effective de l'année comptable, et l'adoption du budget 2017 étant programmée en décembre, le choix a été fait d'afficher une section d'investissement en « suréquilibre » sur 2016, garantissant ainsi à l'Assemblée la lisibilité d'un 'excédent sur 2016.

Cet excédent permettra dès la reprise des résultats comptables issus de la gestion 2016 de désinscrire le besoin d'emprunt 2017.

		CA 2015	BP 2016	Reports	DM	Executoire 2016	DM (en cours)	Projection	BP 2017	
Ressources courantes	A	7 221 640	7 221 640	-	-	26 800	7 194 840	180 300	7 375 140	7 205 000
Fiscalité VT		5 900 000	5 900 000	-	-	-	5 900 000	-	5 900 000	5 990 000
Autres ressources		1 321 640	1 321 640	-	-	26 800	1 294 840	180 300	1 475 140	1 215 000
	B									
Charges Exploitation	B	6 544 400	6 544 400	-	-	55 246	6 699 646	180 300	6 779 946	6 431 000
Solde D'exploitation	C = A - B	677 240	677 240	-	-	82 046	595 194	-	595 194	774 000
	D									
Dettes	D	254 000	254 000	-	-	-	254 000	-	254 000	231 000
Interêts	d1	40 000	40 000	-	-	-	40 000	-	40 000	15 000
Capital	d2	214 000	214 000	-	-	-	214 000	-	214 000	216 000
Epargne Brute	E = D - d1	637 240	637 240	-	-	82 046	555 194	-	555 194	759 000
Autofinancement	F = E - d2	423 240	423 240	-	-	82 046	341 194	-	341 194	543 000
Dépenses à financer	G	392 540	2 091 500	206 980	315 538	2 614 018	-	1 138 100	1 475 918	1 968 000
Autofinancement	H	423 240	423 240	-	-	82 046	341 194	-	341 194	543 000
Ressources Investissement	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions Equipement	J	175 712	-	-	-	-	-	-	-	-
FDR	K	1 441 891	-	-	2 272 824	2 272 824	-	2 272 824	-	-
Emprunt	L = G-H-I-J-K	-	1 668 260	-	-1 668 260	-	-	-	-	1 425 000
							1 138 100,00			
Solde / Résultat		1 648 302	-	-206 980	206 980	-	-	1 138 100	1 138 100	-

Budget Crèches d'entreprises :

Des ajustements sont proposés sur la section d'exploitation, soit (+) 10 mille euro en ressource et (-) 18 mille euro en charges d'exploitation aboutissant ainsi à bonifier le transfert à la section d'investissement de (+) 28 mille euro.

En section d'investissement, une inscription de (+) 98 mille euro est proposée au titre des subventions d'équipement provenant du Conseil départemental de l'Eure au titre de la construction de la seconde crèche.

Pour tenir compte des règles de gestion et notamment du fait que le Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée [FCTVA] ne puisse pas faire l'objet d'inscription au titre des restes à réaliser valant reports de crédits, une désinscription de (-) 175 mille euro est portée au budget. Cette somme sera inscrite au titre du budget primitif 2017.

Budget 06 - Crèches Entreprises		BP 2016	Reports	DM	Executoire	DM (en cours)	Projection	
Ressources courantes	A	144 100	-	-	13 944	130 156	10 000	140 156
Recettes Exploitation		130 156	-	-	-	130 156	10 000	140 156
Autres ressources		13 944	-	-	13 944	-	-	-
	B							
Charges Exploitation	B	27 000	-	-	10 000	37 000	18 800	13 200
Solde D'exploitation	C = A - B	117 100	-	-	23 944	93 156	28 800	121 956
	D							
Dettes	D	83 600	-	-	-	83 600	-	83 600
Interêts	d1	36 000	-	-	-	36 000	-	36 000
Capital	d2	47 600	-	-	-	47 600	-	47 600
Epargne Brute	E = D - d1	81 100	-	-	23 944	57 156	28 800	85 956
Autofinancement	F = E - d2	33 500	-	-	23 944	9 556	28 800	38 356
Dépenses à financer	G	40 000	1 181 538	142 324	1 363 861	-	48 700	1 315 161
Autofinancement	H	33 500	-	-	23 944	9 556	28 800	38 356
Ressources Investissement	I	6 500	-	-	295 500	302 000	175 500	126 500
Subventions Equipement	J	-	403 000	-	-	403 000	98 000	501 000
FDR	K	-	-	-	848 368	848 368	-	848 368
Emprunt	L = G-H-I-J-K	-	-	-	-	-	-	-
Solde / Résultat		-	-	778 538	778 538	-	-	-

Budget SPANC :

Une modification de la répartition des autorisations de dépenses est proposée entre les chapitres 011 - Charges à caractère général et 012 - Frais de personnels.

Budget Activités économiques, artisanales et commerciales :

Les ressources d'exploitation sont proposées à la hausse avec une inscription de (+) 125 mille euro, justifiée par l'enregistrement d'opérations liées à la clôture de la SEM Sodevil (chapitre 77 – Produits exceptionnels).

En charges d'exploitation des autorisations supplémentaires sont demandées pour tenir compte de besoins de crédits au titre du parc immobilier, et des opérations de régularisations concernant des créances éteintes et des admissions en non-valeur.

Le transfert à la section d'investissement s'en trouve modifié pour un montant de (-) 27,5mille euro.

En section d'investissement, les dépenses à financer sont réajustées pour un montant de (-) 182 mille euro pour tenir compte des crédits de paiement qui seront mandatés sur l'exercice dans le cadre de la gestion en Autorisations de programmes. Parallèlement, les subventions d'équipement sont réajustées à la baisse avec une désinscription au titre de cet exercice de (-) 212 mille euro.

		BP 2016	Reports	DM	Executoire	DM (en cours)	Projection
Ressources courantes	A	838 600	-	-	838 600	125 600	964 200
Recettes d'exploitation		838 600	-	-	838 600	5 600	844 200
Autres ressources		-	-	-	-	120 000	120 000
Charges Exploitation	B	155 100	-	167 800	322 900	153 100	476 000
Solde D'exploitation	C = A - B	683 500	-	- 167 800	515 700	27 500	488 200
Dettes		274 000	-	12 000	286 000	-	286 000
Intérêts	d1	108 000	-	-	108 000	-	108 000
Capital	d2	166 000	-	12 000	178 000	-	178 000
Epargne Brute	E = D - d1	575 500	-	- 167 800	407 700	27 500	380 200
Autofinancement	F = E - d2	409 500	-	- 179 800	229 700	27 500	202 200
Dépenses à financer	G	814 000	82 552	338 000	1 234 552	- 182 100	1 052 452
Autofinancement	H	409 500	-	- 179 800	229 700	27 500	202 200
Ressources Investissement	I	-	-	-	-	-	-
Subventions Equipement	J	152 500	-	534 213	686 713	- 212 100	474 613
FDR	K	-	-	265 139	265 139	-	265 139
Emprunt	L = G - H - I - J - K	252 000	-	- 199 000	53 000	57 500	110 500
Solde / Résultat		-	- 82 552	82 552	-	-	-

Budgets Lotissements : Aménagement des PAZA et PLH :

Les opérations proposées s'inscrivent dans le cadre d'écritures de stocks des valeurs produites et/ou vendues.

16-298 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMUNICATION – Signature d'une convention avec la Scène Nationale Evreux-Louviers pour la programmation du festival itinérant sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure Les Petites Scènes voyagent entre Seine et Eure

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de signer une convention avec la Scène Nationale Evreux-Louviers pour la programmation au titre de l'année 2017 du Festival Itinérant Les Petites scènes voyagent entre Seine et Eure sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

16-299 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programmation 2016 de logements locatifs aidés – Délégation des aides à la pierre

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'approuver la programmation de logements locatifs aidés pour l'année 2016 au titre de la délégation (annexe) ;
- décide de demander des objectifs supplémentaires afin d'assurer la programmation de base proposée à hauteur des projets qui seront fiabilisés avant le 15 octobre 2016 ;

- autorise à ajuster cette programmation à la marge de façon à répondre au mieux à la volumétrie des projets et à mobiliser au mieux les moyens délégués par l'Etat ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à notifier aux organismes de logement social, aux communes, à la Caisse des dépôts et consignations et à ses autres partenaires la programmation de logements et les décisions prises dans ce cadre ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions de subvention et d'agrément relatives aux opérations programmées, ainsi que toutes les conventions et documents relatifs à ces opérations.

ANNEXE : PROGRAMMATION LOGEMENTS LOCATIFS AIDES 2016

Opérations fléchées 2016		financement	nb logts	subvention	date prév dépôt
LOUVIERS	74 rue Saint Hildevert - Propriété Crosnier - Siloge	PLUS	7	0	
LOUVIERS	74 rue Saint Hildevert - Propriété Crosnier - Siloge	PLAI	2	8 200	
LOUVIERS	Côte de la Justice - SILOGE	PLUS	20	0	
LOUVIERS	Côte de la Justice - SILOGE	PLAI	5	20 500	
LOUVIERS	Clos Morlet - La Rurale de l'Eure (GDV)	PLAI	3	12 300	
LOUVIERS	Rue Pampoule - SCCV Pampoule	PLS	6	0	
MONTAURE	SILOGE	PSLA	8	0	
PINTERVILLE	rue des écoles - LFE	PLUS	4	0	
LES DAMPS	SILOGE	PLS	1	0	11/05/2016
VAL DE REUIL	Ilot 14 - IBS	PLAI	6	24 600	
VAL DE REUIL	Ilot 14 - IBS	PLUS	23	0	

	total	85		Part financtt / prog°
TOTAL	PLUS	54	0	64%
	PLAI	16	65 600	19%
	PLS	7	0	8%
	PSLA	8	0	

16-300 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de la SILOGE pour une opération d'acquisition en VEFA de 10 logements collectifs (8 PLUS et 2 PLAI) – Voie Blanche à Val de Reuil

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de l'attribution d'une participation financière de 37 500 € TTC à la SILOGE au titre du PLH pour la réalisation de logements locatifs aidés pour le programme suivant :

10 logements collectifs (8 PLUS et 2 PLAI) situés Voie Blanche à Val de Reuil.

Cette opération portée par l'entreprise Eiffage se localise voie Blanche et comprend un bâtiment A qui comporte en rez-de-chaussée, une clinique vétérinaire. Le bâtiment B, acquis par la SILOGE, comporte en rez-de-chaussée des locaux à usage tertiaire.

Ce programme est une opération mixte avec 3 locaux commerciaux, des logements privés et des logements sociaux (10).

L'opération s'organise le long de la chaussée de la Voie Blanche et de la rue du Triangle. Des places de stationnement seront implantées le long de ces voies ; elles desserviront à la fois les logements et les locaux d'activité. Des plantations d'arbres de haute tige et de bosquets viendront agrémenter ces espaces. 48 stationnements supplémentaires au cœur de la parcelle desserviront logements et locaux d'activité.

Architecture :

Les façades des bâtiments seront en enduit gratté fin ton pierre et gris sombre. Des modénatures blanches agrémenteront les façades ainsi que des vêtues ton bois et, des brise-vues bois.

Les menuiseries des locaux d'activité seront en acier laqué ton gris sombre, celles des logements seront en PVC blanc. Elles seront équipées d'un double vitrage à lame argon faiblement émissif, plus performant en isolation thermique que des parois vitrées.

Chauffage/ performance énergétique :

La résidence sera raccordée au gaz naturel. Les logements seront dotés d'une chaudière à condensation assurant également la production d'eau chaude sanitaire et de certification RT2012.

16-301 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Contribution pour l'exercice 2016 au Fonds Solidarité Habitat (FSH) en faveur du Département de L'Eure

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de l'attribution d'une participation financière de 27 873,60 € au Département de l'Eure pour le Fonds Solidarité Habitat (FSH) au titre de l'année 2016.

Bilan pour l'Agglomération Seine-Eure :

	Année 2015		1er semestre 2016	
	Accords		Accords	
Objet	Nombre procédures distinctes	Montant	Nombre procédures distinctes	Montant
Logement (FSH)	169	90 357 €	42	25 771 €
Energie	162	63 824 €	37	14 309 €
Eau	7	360 €	2	103 €
TOTAL	338	154 541 €	81	40 183 €

16-302 - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – La Haye Malherbe – ZAC des Génétriaux – Suppression du dossier de création de ZAC

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil décide, à l'**unanimité**, de la suppression de la « ZAC des Génétriaux ».

Le Conseil précise également que, suite à la suppression de la « ZAC des Génétriaux », la taxe d'aménagement est remise en place pour tout le périmètre qui la concernait.

16-303 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROJETS URBAINS – Aménagement du lotissement de la prairie des fougères à Louviers – Approbation de la convention d'occupation en surplomb de la rue Berselon par les marquises en béton

Sur rapport de Monsieur WUILQUE le Conseil de communauté accepte, à l'**unanimité**, de délivrer à la société LOGISEINE une autorisation de surplomb de la rue Berselon pour les marquises en béton des habitations prévues sur les parcelles n°1 et 4 du lotissement de la Prairie des Fougères.

Le Conseil autorise également Monsieur le Président à signer la convention tripartite d'occupation ponctuelle en surplomb du domaine public pour les marquises des 2 parcelles concernées, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

16-304 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROJETS URBAINS – Friche « Thorel Est » à Louviers – Approbation de la convention d'intervention avec l'EPF Normandie – Travaux de déconstruction sélective

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve, **par 65 voix POUR et 1 abstention**, le projet de convention, ainsi que le montant de la participation de l'Agglomération Seine-Eure de 202 500€ HT correspondant à 45% de l'estimation HT des travaux.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président à signer la convention d'intervention avec l'E.P.F. Normandie concernant la réalisation des travaux de démolition sélective pour l'îlot Thorel Est, ainsi que tout document s'y rapportant ;

16-305 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Travaux relatifs à l'aménagement du centre bourg de Léry – Aménagement urbain et paysager (AUP) – Trois lots – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération Monsieur JACQUET s'interroge :
« J'ai toujours la même question à propos des AUP puisqu'elles comportent trois volets : l'aménagement urbain, les commerces et l'habitat. Dans la fiche du contrat d'agglomération, la question de l'habitat est clairement évoquée »...

Monsieur CALAIS répond qu'il n'y a pas d'obligation de développer de l'habitat dans les opérations d'AUP.

Monsieur JACQUET poursuit :

« Ma question est de savoir si, sur cette place, il y aura de l'habitat ou non ».

« Le projet est connu de longue date, s'agace Monsieur CALAIS. Il y a une partie aménagement sur la place située en centre-bourg ainsi que de la voirie. J'avoue ne pas trop comprendre la question ».

« Je rappelle que nous nous sommes fait une règle d'approuver les projets ayant reçu l'approbation des Maires » souligne Monsieur LEROY.

« Je ne conteste pas le projet de Léry, tempère Monsieur JACQUET. Je rappelle seulement les engagements que nous avons pris dans le cadre du Contrat d'agglomération ! Je vous invite à lire et relire la fiche consacrée aux AUP dans le Contrat d'agglomération signé avec nos partenaires ; partenaires auxquels nous devons rendre des comptes ! Il y est bien question de logement même si, une nouvelle fois, je ne conteste pas le projet de Léry ».

Monsieur CALAIS explique :

« Il aurait été idiot de bousiller ce secteur - auquel nous souhaitons redonner sa vocation d'espace de rencontre entre les gens - alors que nous avons du foncier disponible pour y mener des opérations d'habitat.

Nous allons avoir un secteur aménagé, avec un jardin, qui permettra de revenir dans le centre-bourg. Dans cette opération, nous ne faisons que réparer ce qui a été cassé par la municipalité précédente » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg de Léry ;
- prend acte de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot n° 1 : Voirie et Réseaux divers	Groupement VIAFRANCE Normandie / MINERAL SERVICE / SPIE Parc d'activité de la Fringale BP115 27101 VAL DE REUIL CEDEX	997 901,36	1 197 481,63
Lot n° 2 : Espaces verts et mobiliers	Groupement ID VERDE / VALLOIS Agence Val de Reuil 52, Rue Edmond Mailloux BP 325 27 103 VAL DE REUIL Cedex	177 209,77	212 651,72
Lot n°3 : Fontainerie	SIREV Z.I. Les Claveries - CS 60081 49 182 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU CEDEX	111 329,60	133 595,52

16-306 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Opération d'aménagements urbains et paysagers sur la commune de Léry – Demande de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- approuve le plan de financement ci-dessous,
- sollicite le Conseil départemental de l'Eure pour l'obtention d'une subvention de 400 000 €, prévue au Contrat d'agglomération 2014-2020, fiche action B51.

Le plan de financement de l'opération d'AUP est donc le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Etudes	37 364,50	<u>AUP</u>	
		Conseil Départemental de l'Eure (40 %)	400 000,00
Travaux	1 286 440,73	Commune de Léry (30 %)	300 000,00
		Agglomération Seine-Eure (30 %)	300 000,00
		<u>Droit commun</u>	

Aléas	40 000,00	Commune de Léry (32,5 %)	118 236,70
		Agglomération Seine-Eure (67,5 %)	245 568,53
Total (€ HT)	1 363 805,23	Total (€ HT)	1 363 805,23

16-307 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Louviers – Programme d'action foncière – Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide, **par 65 voix POUR et 1 voix CONTRE**, de procéder au rachat des propriétés suivantes, appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie :

- propriété située au 10 rue du 11 novembre, cadastrée section BD numéros 496 et 497, d'une superficie de 1 188 m²,
- propriété située au 18-20 rue du 11 novembre, cadastrée section BD numéro 307, d'une superficie de 290 m²,
- propriété située au 20 rue du 11 novembre, cadastrée section BD numéros 397 et 546, d'une superficie de 350 m²,
- propriété située au 66 rue du 11 novembre, cadastrée section BD numéro 12, d'une superficie de 649 m²,
- propriété située à l'angle de la rue Vignon et de la rue du 11 novembre, cadastrée section BD numéros 293, 294, 345, 346 et 368, d'une superficie de 353 m²,
- propriété située au 64 rue du 11 novembre, cadastrée section BD numéros 292 et 367, d'une superficie de 228 m²,

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de cession global à 1 115 562,23 € HT se décomposant en valeur foncière pour 1 095 934,19 € et en frais d'actualisation pour 16 356,70 €, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge au taux de 20 % d'un montant de 3 271,34 €, conforme à l'avis du directeur des services fiscaux ;
- que ce prix de cession est valable uniquement pour un acte signé au plus tard le 31 décembre 2016 ;
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

16-308 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Pîtres – Lotissement d'activités Les Fréneaux – Vente du lot n° 9 (I) à la SCI LA PISTERIENNE DE SANTE

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité le conseil communautaire :

- approuve le compromis de vente signé le 12 septembre 2016 afin de vendre une parcelle de terrain de 1 492 m² au prix de 26 874 € Hors Taxe au profit de la SCI LA PISTERIENNE DE SANTE représentée par Madame Justine TERRIER, Messieurs Vincent TERRIER et Pierrick DOS SANTOS avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée ;
- autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :
 - d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
 - d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail,
 - d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer ;

Le Conseil communautaire dit également que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

16-309 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Val de Reuil – ZAC des coteaux – Agrément pour cessions diverses

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le conseil communautaire son agrément pour les cessions indiquées ci-dessous ;

ZAC des Coteaux :

- Lot n° 1 : terrain de 535 m², rue du Tertre, vendu à Monsieur Julien LE SAULNIER pour un prix de 47 000 € HT, soit 54 909,29 € TTC ;
- Lot n°2 : terrain de 2 934 m², vendu à la SNC GENERAL FOY INVESTISSEMENT, pour un prix de 116 000 € HT, soit 138 663,50 € TTC.

16-310 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Vironvay – Elaboration du plan local d'urbanisme – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vironvay et du débat qui s'est tenu,
- dit que la délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel d'Agglomération durant un mois.

Le PADD de la commune de Vironvay est le fruit d'un processus d'échanges et de concertation entre la commune de Vironvay et l'Agglomération Seine-Eure. Il se fonde sur les 6 grands objectifs suivants :

- ↳ Population et croissance démographique :
 - Poursuivre une croissance mesurée et régulière et rapprocher la population de l'emploi,
 - Renforcer la mixité sociale en équilibrant l'offre de logements par la diversification d'un parc aujourd'hui trop homogène.
- ↳ Paysage :
 - Vironvay, située entre les sites des boucles de Seine et de la vallée de l'Eure, jouit d'une position topographique remarquable qu'il faut continuer à valoriser.
- ↳ Logement et limitation de la consommation d'espace :
 - La commune doit répondre aux orientations du SCOT : « contenir l'urbanisation, développer de nouvelles formes d'habitat économes en espace, conserver l'identité rurale » et accueillir de nouveaux logements.
- ↳ Emploi et activités économiques :
 - Poursuivre la politique en faveur de la création d'emplois et diversifier l'offre d'emplois pour toutes catégories,
- ↳ Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation des continuités écologiques :
 - Favoriser la biodiversité, protéger les milieux liés à l'eau, limiter l'impact des nuisances sonores.
- ↳ Transports et déplacements :
 - Privilégier l'accès vers les pôles d'emploi les plus proches, permettre les accès motorisés économes (aires de co-voiturage).

A l'issue du vote de cette délibération, Monsieur CHRISTOPHE a insisté sur le fait que « la commune de Vironvay souhaite développer une nouvelle zone d'activité au-delà de la D 6155, vers ECOPARC2, afin de maintenir l'emploi.

De plus, une attention particulière sera portée aux paysages. En effet, la commune compte 50 ha classés NATURA 2000. Nous souhaitons préserver cette richesse. Je serai donc très attentif à limiter l'impact sonore induit par l'autoroute et la route départementale. D'autant plus que l'autoroute coupe le village en deux. Dans le cadre de la réalisation du futur échangeur d'Heudebouville, je demanderai la mise en place de murs antibruit » conclut-il.

16-311 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Val de Reuil – Z.A.C. des coteaux – Approbation du compte-rendu d'activité de l'année 2015

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu d'activité de l'année 2015 établi par EAD pour la Z.A.C. des coteaux ainsi que le bilan prévisionnel d'aménagement recalé, l'échéancier, le tableau de vente et le tableau des acquisitions de terrain.

Il ressort du bilan prévisionnel d'aménagement que les dépenses et les recettes sont équilibrées à 12 469 000 € HT sans augmentation de la participation financière de l'Agglomération.

16-312 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Val de Reuil – Z.A.C. du Parc d'Affaires des Portes – Approbation du compte-rendu d'activités de l'année 2015

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve à l'unanimité compte-rendu d'activité de l'année 2015 établi par EAD pour la Z.A.C. du Parc d'Affaires des Portes de Val de Reuil, ainsi que le bilan prévisionnel d'aménagement recalé, l'échéancier, ainsi que l'état des ventes sur l'année 2015.

Dans la perspective de l'arrêté de la concession d'aménagement, il ressort du bilan prévisionnel d'aménagement un boni évalué à 20 910 000 € HT à reverser par EAD à l'Agglomération Seine-Eure, sous réserve des opérations de clôture et dans l'hypothèse où la prévision de vente des terrains se réalise.

16-313 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PROPRIETE PUBLIQUE – Gestion du quai de transfert et transport des déchets ménagers et assimilés – Trois lots – Accord-cadre à bons de commandes – Procédure d'appel d'offres – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRE et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- Accepte la gestion du quai de transfert et transport des déchets ménagers et assimilés de l'Agglomération Seine-Eure ;
- Prend acte de l'attribution des accords-cadres aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises
Lot n° 1 : Transport des caissons de 10 à 30 m3 des déchèteries et autres communes	MAILLOT Voie du Futur BP 229 27 102 VAL DE REUIL CEDEX
Lot n° 2 : Gestion du quai de transfert de Sit'eco	SAS OURRY Ferme des Fusées 77390 CHAMPDEUIL
Lot n°3 : Transport des déchets en semi-remorques jusqu'aux sites de traitement	MAUFFREY NORMANDIE 7 rue Paul Sabatier BP 293 76121 LE GRAND QUEVILLY

Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur COQUELET a indiqué à Monsieur CARRÉ « que la ville de Val de Reuil a toujours une difficulté avec le ramassage des déchets ménagers suite à la suppression d'une tournée. Il en résulte une image très dégradée du germe de ville. Il va donc falloir trouver une solution parce que nous connaissons tous la grande fragilité de ce secteur. Peut-être dans le cadre de la mise en œuvre de la tranche conditionnelle ? » questionne-t-il.

Reconnaissant que « le service connaît quelques difficultés », Monsieur CARRE indique que « l'Agglomération s'est donnée 6 mois pour améliorer ce qui doit l'être. Nous allons donc mettre en place cette tranche conditionnelle dès le 3 janvier 2017. Nous attendons d'avoir le matériel complet pour faire le point. Nous passerons directement à la variante dès le début de l'année prochaine » promet-il.

De son côté, Monsieur VASSARD s'insurge contre le fait que « Louviers n'a que deux tournées alors que Val de Reuil en aura trois ».

A son tour Madame PONS pointe du doigt les dégâts faits par les camions et le personnel chargés de ramasser les déchets ménagers. Elle aborde ensuite la question de la ressourcerie et des Restos du Cœur qui doivent payer de la TEOM :

« Nous avons 2 800 € de TEOM à payer, mais le contexte n'est plus du tout le même, explique-t-elle. Nous ne pouvons pas leur demander le remboursement de TEOM. Ni la ressourcerie, ni les Restos du Cœur ne créent de déchets. Est-il possible de les exonérer du paiement de la TEOM ? » questionne-t-elle.

Monsieur CARRE répond qu'il examinera cette question et revient sur les problèmes de collecte :

« En ce qui concerne les problèmes rencontrés avec SEPUR, ils devraient être rapidement résolus puisque nous allons recevoir du nouveau matériel.

Le problème vient principalement des ripeurs qui ne passent pas dans certaines rues, ne vident pas les poubelles, cassent des bacs sans que nous ne sachions pourquoi bref, qui ne font pas correctement leur travail. Ce sont pourtant les mêmes ripeurs qu'avant puisque SEPUR avait obligation de les reprendre.

Dès que nous aurons le nouveau matériel, nous pourrons juger. Dernière précision ; les bacs cassés, perdus, détériorés sont facturés à SEPUR » précise-t-il.

16-314 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRIETE PUBLIQUE – Convention avec le SMEDAR – Avenant – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRE, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** le tarif de 11,98 € HT la tonne pour le transport des refus de tri du SMEDAR, soit 13,18 € TTC (taux TVA à 10 %).

16-315 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRIETE PUBLIQUE – Convention avec la SAPN – Convention d'occupation précaire du domaine public autoroutier concédé – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRE, le conseil de communauté autorise à l'**unanimité** Monsieur le Président à signer la convention d'occupation précaire du domaine public autoroutier concédé au lieu-dit Le Vieux- Rouen à Saint-Pierre-du- Vauvray et tout autre document s'y afférant.

Le Conseil communautaire dit également que cette convention n'a pas d'incidence financière.

16-316 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRIETE PUBLIQUE – Vote d'un nouveau tarif pour l'apport de déchets incinérables par les professionnels et les collectivités au quai de transfert de l'Agglomération Seine Eure

Sur rapport de Monsieur CARRE, le conseil de communauté adopte à l'unanimité le tarif pour l'apport des déchets incinérables sur le quai de transfert, pour les collectivités et les professionnels, fixé à cent euros HT par tonne.

16-317 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE – EAU POTABLE – Gestion du service public de l'eau potable sur les communes d'Acquigny, Vironvay, Pinterville, Amfreville sur Iton, Crasville, Andé, Connelles, Herqueville, Heudebouville, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Mesnil Jourdain, Quatremare, Surtauville, Surville, Porte-Joie et Amfreville sous les Monts – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le traité d'affermage pour une durée de 5 ans et décide de confier la gestion du service public de l'eau potable sur les communes d'Acquigny, Vironvay, Pinterville, Amfreville sur Iton, Crasville, Andé, Connelles, Herqueville, Heudebouville, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Mesnil Jourdain, Quatremare, Surtauville, Surville, Portejoie et Amfreville sous les Monts à la société VEOLIA EAUX Compagnie générale des eaux sise 5, rue Montaigne - BP 5 – 76 038 ROUEN Cedex 01.

16-318 - DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEME – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Adhésion au Groupement d'Intérêt Public Seine Aval – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE et à l'unanimité, le conseil de communauté décide :

- d'adhérer au GIP Seine Aval à compter de la signature de la convention, pour une contribution de 5 000 € la première année (2017) et 10 700 € par an pour les années suivantes jusqu'en 2020 ;
- de nommer :
 - M. Didier DAGOMET comme titulaire,
 - M. Jean CARRÉ, comme suppléant,

pour représenter l'Agglomération Seine-Eure aux assemblées générales du GIP Seine Aval.

16-319 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – MILIEUX NATURELS – Travaux de réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du barrage de la Villette à Louviers – Procédure adaptée – Avenant n°1 – Autorisation

« Je vais voter Contre car il fallait prévoir ! » prévient Monsieur VASSARD à l'issue de la présentation de cette délibération. « En hiver, il pleut. Il y a risque d'inondation. On ne fait pas des travaux quand ce risque existe. C'est un problème de diagnostic technique » relève-t-il.

« Sauf que l'afflux d'eau dont nous parlons, répond Monsieur CHRISTOPHE, s'est produit en juin. Et que cela ne nous est jamais arrivé d'avoir autant d'eau dans l'Eure à une période où la rivière commence à trouver son niveau d'étiage » explique-t-il.

« Il fallait prévoir ! » maintient Monsieur VASSARD.

« Il fallait surtout prendre des dispositions pour éviter les inondations » insiste Monsieur CHRISTOPHE avant que Monsieur DUVÉRÉ, « en tant qu'ancien météorologue » confirme « n'avoir jamais vu telle quantité d'eau au m², en juin, depuis 1830 ».

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, par 65 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises SNV Maritime/Eiffage Métal, situé ZAC du Val Richard 27340 Criquebeuf

sur Seine, afin de prendre en compte les travaux complémentaires précités ainsi que la prolongation du délai d'exécution du marché.

16-320 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – Aménagement d'une voie verte Phase 4 – Saint Etienne du Vauvray / Saint Pierre du Vauvray – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, de l'attribution du marché, en solution variante, à la société VIAFRANCE NORMANDIE pour un montant total de 499 256,54 € HT, soit 599 107,85 € TTC ; montant décomposé comme suit :

	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Tranche ferme : Saint Etienne du Vauvray	319 660,58 € HT	63 932,12 €	383 592,70 € TTC
Tranche optionnelle n° 1 : Saint Pierre du Vauvray	179 595,96 € HT	35 919,19 €	215 515,15 € TTC
TOTAL	499 256,54 € HT	99 851,31 €	599 107,85 € TTC

16-321 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de la rue des oiseaux sur la commune de Louviers – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte l'aménagement de la rue des oiseaux sur la commune de Louviers ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Louviers, estimée à 29 250 € HT (représentant 32,5 % des travaux).

16-322 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS – RESSOURCES HUMAINES – Modification de postes – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité de modifier ainsi le tableau des effectifs à la date du 6 octobre 2016 :

- Suppression d'un poste d'attaché principal contractuel à temps complet,
- Création d'un poste d'attaché contractuel à temps complet.

Le Conseil communautaire dit également que la rémunération des postes est fixée sur la grille indiciaire du grade d'attaché à laquelle peuvent s'ajouter les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité,

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 20 h 50.

Le Président

Par déléguation
Benjamin
Le Directeur Général



25

Philippe LE GAL